



INTERCO 94
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



INTERCO 94 VOUS

Informe

JUIN 2023

EDITO

Reconnaissance et moyens pour la petite enfance

L'inspection générale des affaires sociales a publié récemment un rapport accablant sur la qualité et la prévention de la maltraitance dans les crèches : le système d'accueil collectif ne prend pas suffisamment en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et il ne garantit ni qualité de vie au travail, ni qualité du travail des professionnelles de la petite enfance.

Les recommandations du rapport interrogent sur les taux d'encadrement, le contenu des formations de tous les professionnels (direction incluse), les conditions matérielles d'accueil et de travail, les contrôles de qualité et de sécurité, le rôle de la PMI.

Le secteur manque de moyens et de reconnaissance. La souffrance qui s'exprime est à la hauteur de l'engagement des professionnelles !

Les négociations en cours devront donner des perspectives de revalorisations salariales, de parcours et de formation, de conditions d'exercice et de qualité de vie au travail, de garanties collectives et individuelles dans les établissements privés ou publics.

La Cfdt insiste sur la nécessité d'établir un véritable service public de la petite enfance.

RÉFORME DES RETRAITES : UNE LOI INJUSTE ET INJUSTIFIÉE !

Tout le monde l'a maintenant compris, la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron n'a pour seul but que de faire des économies budgétaires, afin de renflouer un budget national fragilisé par des milliards de cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises (sans aucune contrepartie exigée en termes d'embauches) et aux grandes fortunes. Le régime des retraites n'était même pas en déficit mais des « efforts » sont malgré tout imposés, qui pèsent uniquement sur les travailleurs et surtout sur les plus pauvres. Selon l'Insee, à 62 ans, un quart d'entre eux est déjà décédé.

Il n'y a rien de plus injuste qu'un recul uniforme de l'âge légal de départ à la retraite.

Ce n'est pas un hasard si l'ensemble des organisations syndicales françaises s'y opposent, ainsi que 70% des français et 90% des actifs ! Quand personne ne vous suit, ce n'est pas que vous avez été mal compris, c'est juste que vous êtes dans l'erreur.



Le syndicat Cfdt Interco 94 s'est fortement mobilisé contre cette réforme, depuis la première journée intersyndicale du 19 janvier, appelant à la grève et participant à chaque manifestation parisienne avec plusieurs dizaines d'adhérents et d'agents venus de notre périmètre, dans la bonne humeur et sans violence, mais avec colère malgré tout, devant l'indifférence constante du gouvernement ! Nos militant.e.s ont également participé à des tractages locaux, sur les

marchés de Champigny ou d'Arcueil par exemple – et avec nos camarades d'autres champs professionnels ou retraités. Nous restons opposés à cette réforme – qui n'a strictement rien de progressiste – et réfléchissons aux possibles formes d'action permettant de continuer à œuvrer contre sa mise en place. Le RIP (Référendum d'Initiative Partagée) est l'un des moyens possibles, même si sa conception rend très faible ses chances de réussite (plus de 4 millions de signatures à récolter !)



Nous avons appris que **Laurent Berger** quitterait la tête de la Cfdt le 21 juin : beaucoup de nos adhérents ont été déçus et attristés par cette nouvelle. Lors de chaque manifestation, Laurent redescendait le cortège jusqu'au bout, pour saluer toutes les équipes, chacun y allait de son selfie à ses côtés. **Pourquoi une telle popularité ?** Parce qu'il est à l'écoute des salariés, qu'il prend en compte leurs problématiques et qu'il s'en fait solidairement et humblement le porte-parole. Tout le contraire de ce que fait Emmanuel Macron !

Continuons tous à nous impliquer, **collectivement** et toujours plus nombreux, pour la défense et l'amélioration de nos conditions de vie et de travail !

Syndicat départemental Cfdt Interco 94-Val de Marne

Maison des Syndicats -11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01 43 99 12 43 • Courriel : interco94@interco.cfdt.fr

Blog : <http://interco94-cfdt.over-blog.com/> • Facebook : <https://www.facebook.com/Interco94>

PANORAMA DE NOS SECTIONS

Après les élections professionnelles du 8 décembre 2022, nos représentants CFDT jouent pleinement leurs rôles notamment au travers des nouvelles instances paritaires.

Porte-paroles auprès des collectivités employeurs, nos élus CFDT se battent quotidiennement pour améliorer les conditions de travail des agents et le dialogue social. Petit tour d'horizon.

VITRY-SUR-SEINE :

BOUGER POUR LES OUBLIÉS DU SEGUR



Après plusieurs tracts et une pétition, pour la mise en place du complément indiciaire (CTI) traduisant les accords nationaux du Ségur de la Santé, la section a obtenu un entretien avec le maire adjoint au personnel et transmis le document. La section bataille aussi pour les équipes de collègues. En mars, la municipalité ne comptait pas encore verser ce complément à ceux qui ne seraient pas directement concernés par les décrets parus, prévoyant un versement sans avoir besoin d'une délibération du Conseil municipal. L'attractivité de Vitry-sur-Seine est en jeu. Plusieurs collègues, dont les décrets n'incluent pas les établissements où ils travaillent, réfléchissent légitimement à partir, si ce complément d'indice n'est pas prévu. Ces collègues ont été largement sollicités et ont répondu présentes pendant les confinements et au centre de vaccination de Vitry-sur-Seine. Alors que l'employeur ne comprend pas l'injustice et l'effet délétère sur le travail en équipe que d'améliorer le traitement de quelques uns et de ne pas réfléchir cette reconnaissance à l'échelle des équipes. La section continue à se mobiliser sur ce sujet posé en CST et compte gagner aussi quelques adhésions par rapport à cet enjeu.

Samuel Bargas, membre du bureau de section

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE :

ACTIFS DANS LES INSTANCES

La section s'est vue attribuer un nouveau local syndical proche d'une école sur les Hauts de Chennevières. Ses membres élus ont siégé au 1er Comité Social Territorial. Ils se sont positionnés favorablement sur les 3 points à l'ordre du jour : prise en charge par la collectivité (entre 35 et 80% selon l'indice de l'agent

d'une partie de la cotisation sur les prévoyances santé (pour les prévoyances labellisées), attribution exceptionnelle d'un chèque-cadeau d'un montant de 50 € de la part de la municipalité aux agents de la collectivité au regard de l'inflation actuelle, organigramme de la collectivité mis à jour.

Lors du point sur le télétravail, la municipalité s'est engagée à dresser un bilan au bout d'un an de mise en place et à ouvrir toute discussion d'amélioration (réflexion sur une prise en charge de certaines charges). Nous resterons vigilants sur ces points.

Sylvie Brun, secrétaire de section

GRAND ORLY SEINE BIÈVRE (EPT 12) :

DES ACTEURS INCONTOURNABLES

Le travail de terrain a porté ses fruits : les agents nous ont placés en tête lors des élections pro de décembre 2022. La grève des personnels des équipements nautiques, que nous avons soutenu, a fini par payer : nous sommes parvenus à rester à un dimanche sur 4 pour les MNS (Maître Nageurs Sauveteurs). Nous avons gagné pour eux une augmentation du RIFSEEP, mais cette question du dimanche restait un point de blocage. Notre équipe s'est donc enrichie et de nouveaux membres, adhérents ou non, se sont rapprochés de la CFDT. Les non-adhérents ne peuvent pas participer aux AG mais sont intégrés dans le collectif et cette position d'ouverture permettra de voir nous rejoindre des militants de valeur.

La bataille pour imposer une meilleure prise en compte des conditions de travail des agents de l'EPT continue plus que jamais. Courant 2023, nous nous battons pour revaloriser le RIFSEEP, obtenir des tickets restaurants, apporter un appui pour le logement des agents. Sans oublier une de nos priorités : le soutien aux situations individuelles. Au vu de notre taille géographique, nous tenons à nous organiser de manière à être en proximité des agents qui souhaitent nous consulter. Notre position consolidée nous permet de devenir un interlocuteur difficilement contournable.

Myriam Djaber, secrétaire de section

CHOISY-LE-ROI :

MOBILISÉS ET INVESTIS



Malgré un effort soutenu en amont et pendant la campagne électorale, la section de Choisy n'a pas pu être élue dans les nouvelles instances paritaires face à deux autres organisations syndicales sur le territoire. Investie au sein du bureau de la section, Oriane profite de sa présence à la Commission exécutive d'Interco 94 - comme Responsable de la formation - afin d'épauler ses camarades.

La section de Choisy-le-Roi s'est également mobilisée contre la réforme des retraites en étant particulièrement présente lors des diverses manifestations parisiennes.

Oriane Hamayon, membre du bureau de section

VILLIERS-SUR-MARNE :

MAJORITAIRES ET RESPONSABLES



A Villiers, chaque voix a compté, et sera portée pour les 4 ans à venir par les nouveaux élus au CST ! Les agents ont renouvelé leur confiance aux représentants du personnel CFDT, en votant majoritairement pour notre liste. Nous avons ainsi obtenu un siège supplémentaire par rapport au mandat précédent : nous avons 4 sièges sur 6.

Ce vote majoritaire, en plus d'un sentiment de fierté et de joie, entraîne une grande responsabilité, il nous engage. Nous devons nous montrer à la hauteur de la confiance que les agents nous ont accordée, et cela se fera avec l'aide des nouveaux adhérents, intéressés et déjà mobilisés au sein de la section. En effet, le bureau de la section se renouvelle, et compte désormais 4 membres de plus. Un nouveau secrétaire de section, Richard Robert, de nouveaux membres aux côtés des anciens et une nouvelle dynamique qui va se construire au fil des mois.

Une des valeurs essentielles de la CFDT, c'est la force du collectif. Ensemble, nous allons progresser et continuer d'agir au quotidien pour défendre et accompagner nos collègues, individuellement et collectivement.

Carole Labat, membre du bureau de section

CHARENTON-LE-PONT :

UN DIALOGUE VIGILANT



En dépit d'un recul de sa représentativité au sein des instances paritaires (3 syndicats y siègent désormais), la section locale poursuit ses tentatives de dialogue avec la collectivité en participant à toutes les réunions et en restant force de proposition. Parallèlement, elle poursuit avec succès l'accompagnement, l'information et l'orientation de ses collègues, y compris au CIG dans les instances : CAP, Conseil de discipline, Conseil médical. Les adhésions en hausse en attestent. Vigilante, la section poursuit son mandat avec confiance et détermination.

Marc Zajdenweber, secrétaire de section

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

INFORMER MIEUX PARI GAGNÉ

La CFDT du Conseil départemental s'est lancée en mai 2022 dans la réalisation d'une newsletter pour l'ensemble des agents de la collectivité. Moyen d'information incontournable, la lettre d'information permet actuellement de relayer rapidement les mobilisations dans le cadre de la réforme des retraites. Ce nouveau support de communication a permis à la CFDT d'être visible dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2022. Ainsi, par ce moyen mais également par des tournées de service et une présence importante sur le terrain, un siège supplémentaire au CST a été gagné lors des dernières élections.

Laurent Vigreux, secrétaire de section

PERIGNY-SUR-YERRES :

TOUJOURS ATTENTIFS

Périgny-sur-Yerres, petit village au fond du 94. À nouveau Maire, nouvelle direction. Beaucoup de changements, dont une réorganisation de services (départs, arrivées). La collectivité a également distribué un questionnaire " Qualité de vie au travail ". Ne serait-on pas bien à Périgny ? La mise en place du CET (Compte Epargne Temps) devrait se faire pour la fin d'année.

Serge Placide, secrétaire de section

GRAND PARIS SUD EST AVENIR (EPT 11) :

SOUTIEN ACTIF AUX MNS

Les agents des piscines ont dû se mettre grève, sur un préavis courant du 12 mars au 9 avril, la collectivité n'ayant toujours pas fait évoluer leur situation depuis 2 ans, malgré des demandes répétées. Ils revendiquent une prime de travail dominical, prenant en compte l'importance de leur engagement et qui existe déjà dans d'autres services, le maintien de la totalité des heures compensatoires pour les maîtres-nageurs et la reconnaissance de la pénibilité liée au travail en milieu aquatique (induisant des problèmes de santé, douleurs articulaires, problèmes de peau, troubles respiratoires...)

Azlouk Chaker, secrétaire de section



Lors de l'assemblée générale des sections du 18 avril dernier à Créteil, les participants ont pu échanger avec Jacques Lager secrétaire général de la Fédération Interco, Eric Frelin ancien administrateur provisoire d'Interco 94 (2012-2013). Ce fut l'occasion de fêter les 10 ans après l'installation d'une équipe nouvelle, d'analyser son bilan et envisager les prochaines actions dans le contexte de l'après réforme des retraites.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : BILAN



Le syndicat CFDT Interco 94 peut collectivement se féliciter du travail accompli : nous avons à nouveau progressé, en passant de 15% des voix en 2018 à 18% en 2022 ! Et nous avons réussi à déposer 24 listes de candidats, contre 21 en 2018, soit 3 de plus, notre organisation est celle qui a le plus progressé ce sur point, dans le Val-de-Marne. Nous avons malheureusement perdu nos sièges à Bonneuil, Orly et Saint-Maur, mais nous nous sommes implantés avec succès à Cachan, Champigny, au Kremlin-Bicêtre, à Saint-Maurice et Sucy-en-Brie. Nous remercions encore tous les agents qui nous ont témoigné leur confiance et nous ferons tout notre possible pour nous en montrer dignes ! Dès le mois de mars, notre syndicat a organisé 3 sessions de formation, pour une quarantaine d'élus en CST (Comité Social Territorial). Nous avons aussi sensibilisé les sections sur la négociation du Règlement intérieur de cette instance, qui ne doit jamais être en deçà de la loi, mais qui peut au contraire prévoir des dispositions plus favorables...

Concernant les élections en CAP et CCP, placées auprès du CIG de la Petite couronne d'Ile-de-France, nous déplorons un taux de participation catastrophique : 12% seulement des agents ont voté ! Cela semble être dû à des problèmes d'organisation et à des carences du prestataire, mais aussi au mode de scrutin, sur lequel nous avons pourtant émis de fortes réserves. Le vote électronique ne doit plus se faire sur Internet, au domicile des agents. Il nous paraît vital de revenir à un vote sur place, dans chaque collectivité (même s'il s'effectue sur un ordinateur), celui-ci permet aux organisations syndicales et aux administrations de faciliter la participation et le vote des agents. La preuve : dans le 94, le taux moyen de participation aux scrutins (locaux) des CST est de 35% !

Grégoire Bagot, secrétaire général

DANS L'AGENDA DU SYNDICAT :

12-16 juin : Conseil National Fédéral de La Rochelle

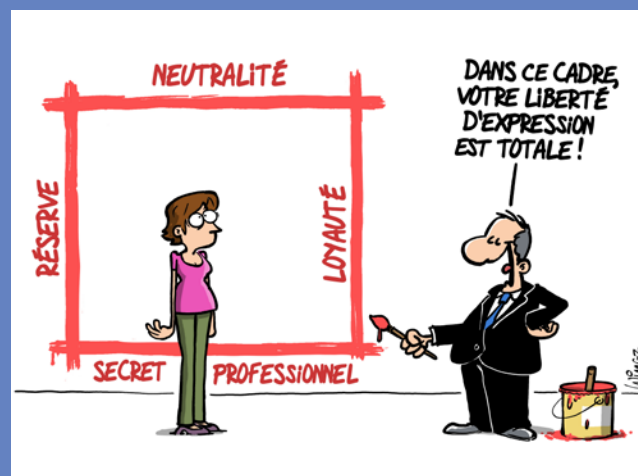
21 juin : Bureau National Spécial succession de L. Berger

22 juin : Congrès extraordinaire de l'Union Régionale Ile-de-France

4 juillet : Assemblée générale des sections Interco 94

LE SAVIEZ VOUS ?

OBLIGATION DE DISCRÉTION ET LIBERTÉ D'EXPRESSION SYNDICALE



Lors de la mise en place des CST (Comité sociaux territoriaux), suite aux élections professionnelles, nous avons remarqué une anomalie dans de nombreux projets de règlement intérieurs proposés par les collectivités. Concernant l'obligation de **discrétion professionnelle**, celles-ci rappellent, à juste titre, que « les personnes participant, à quelque titre que ce soit, aux travaux des comités sociaux territoriaux [y] sont tenues [...] à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux » (décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, article 92). Mais elles ajoutent qu'elles ne doivent pas « anticiper la notification des avis ». Ce petit bout de phrase a été pondu par on ne sait qui, avant de connaître une diffusion virale chez de nombreuses collectivités-employeurs, alors qu'il ne figure nullement dans le décret précité !

Bien sûr que les représentants du personnel ont le droit d'anticiper sur la notification des avis du CST par la collectivité, c'est même le cœur de leur mission ! A partir du moment où la séance du CST est close et que les avis ont été votés, il est normal et même recommandé d'informer au plus vite les agents du résultat de ces votes ! Donc nos élus CFDT n'hésiteront pas à le faire, sans attendre le compte-rendu officiel de l'administration - qui n'arrive que plusieurs semaines après et qui est souvent peu ou mal porté à la connaissance des agents.

Rejoignez-nous ! Adhérer à la CFDT c'est :

Appartenir à un réseau de **solidarités**. Pouvoir défendre **vos droits**.

Etre **respectés et entendus** !

Prix de l'adhésion = 0,75% du salaire net imposable, dont 66% est remboursable par les impôts sur le revenu. **Exemple** : je gagne environ 1300€/mois : je paye 10,80€/mois, mais seulement 3,70%/mois, après crédits d'impôts (les 66% sont donc déduits de vos impôts, soit remboursés si vous n'êtes pas imposables).

Partout où la CFDT est présente avec une section syndicale, nous sommes plus forts et les agents sont mieux défendus.

Pour plus d'informations :

rendez vous sur ce lien internet : www.cfdt.fr/portail/pourquoi-adherer-rwd_385825

Vous pouvez aussi nous contacter directement :

CFDT INTERCO 94 - Maison des Syndicats - 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex

Téléphone : 01 43 99 12 43 - Courriel : interco94@interco.cfdt.fr

Vous pouvez aussi adhérer directement en ligne (pensez à bien indiquer votre collectivité/employeur) :

https://cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287

